



ODDO BHF

Rapport Investissement Durable

ODDO BHF SCA

Exercice 2023

Rapport article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

(dit « Rapport 29 LEC »)

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| I. Informations issues des dispositions de l'Article 29 de la Loi relative à l'Energie et au Climat | 3 |
| A. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE ODDO BHF SCA SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE..... | 3 |
| 1. Un engagement historique pour la finance durable au sein du groupe ODDO BHF | 3 |
| 2. Notre démarche RSE | 4 |
| 3. Offre de produits financiers..... | 5 |
| B. Moyens internes déployés par ODDO BHF SCA..... | 7 |
| 1. Les relais de la banque privée en matière de durabilité | 7 |
| 2. Equipe de gestion de portefeuille | 7 |
| C. Démarche de prise en compte des criteres environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance d'ODDO BHF SCA | 8 |
| 1. Gouvernance du Groupe ODDO BHF en matière de durabilité..... | 8 |
| 2. Politique de rémunération | 8 |
| 3. Contrôle interne..... | 9 |
| 4. Formations des collaborateurs..... | 9 |
| 5. Outils..... | 10 |
| D. Stratégie d'engagement auprès des emetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre | 11 |
| E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles..... | 12 |
| 1. Taxonomie européenne..... | 12 |
| 2. Combustibles fossiles..... | 13 |
| F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement..... | 14 |
| G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité | 16 |
| H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité..... | 17 |
| I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)..... | 19 |
| II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019 | 19 |
| J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité | 19 |
| K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique..... | 20 |
| L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité | 20 |
| M. Politique d'engagement | 21 |
| N. Références aux normes internationales..... | 22 |
| 1. Pacte mondial des Nations Unies | 22 |
| 2. Principles for Responsible Investment..... | 23 |

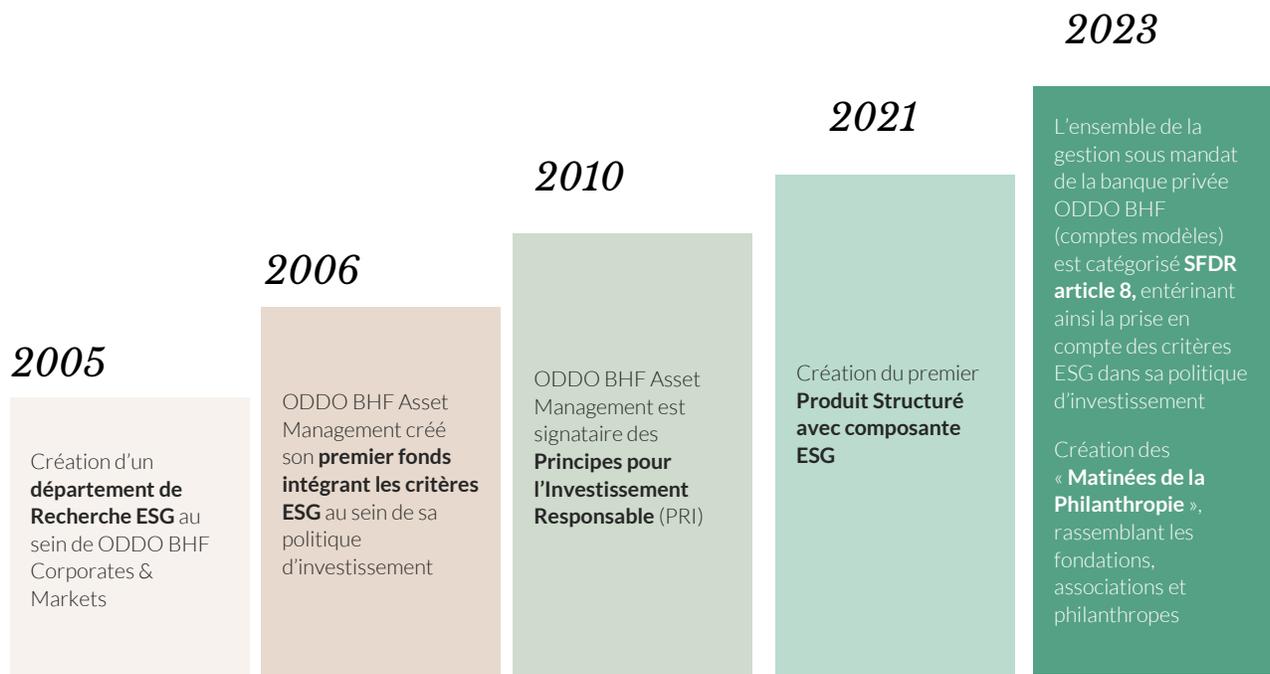
I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT

A. DEMARCHE GENERALE DE ODDO BHF SCA SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

ODDO BHF SCA, en tant qu'Etablissement de Crédit habilité notamment à rendre des services d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et de conseil en investissement agit dans le meilleur intérêt de ses clients, en prenant en compte leurs objectifs d'investissement tout en considérant les risques et opportunités relatives aux facteurs de durabilité (c'est-à-dire les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption). Notre gestion sous mandat prend également en compte les incidences négatives de ses investissements sur les facteurs de durabilité.

1. *Un engagement historique pour la finance durable au sein du groupe ODDO BHF*

ODDO BHF SCA fait partie du groupe ODDO BHF, engagé depuis plusieurs années dans une démarche de prise en compte des critères de durabilité (Environnement, Sociaux et de Gouvernance) au travers de ses investissements (Banque privée, Asset Management), de sa recherche (Sustainability Research) et dans ses opérations internes (démarche RSE à l'égard des fournisseurs, clients et collaborateurs).



2. Notre démarche RSE

En tant qu'institution financière européenne et indépendante, ODDO BHF reconnaît l'importance fondamentale de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) dans la conduite de ses activités. Notre engagement RSE s'articule autour de notre conviction que la prospérité économique est inséparable de l'amélioration du vivre-ensemble et de la préservation de la planète.

Nos engagements s'articulent autour de trois piliers :

1. S'engager pour nos équipes

Nous sommes convaincus que la diversité au sein des équipes est un levier majeur de performance. C'est pourquoi un ensemble de dispositifs est mis en place pour favoriser la pluralité des talents, créer des opportunités professionnelles et fidéliser nos équipes, afin de créer une atmosphère inclusive pour toutes et tous. Nous proposons d'ailleurs un nombre croissant de formations en lien avec les sujets de durabilité (ESG, RSE, enjeux climatiques et sociaux) pour l'ensemble des collaborateurs. Concernant la mixité de nos équipes : 48% des nouvelles recrues parmi les juniors étaient des femmes en 2023.

2. Limiter notre impact environnemental

Dans nos opérations, nous construisons une démarche bas-carbone qui porte sur la mobilité des collaborateurs, le numérique, nos bâtiments, nos achats, et la formation et la sensibilisation qui accompagnent cette thématique. Cette démarche a permis au Groupe de réduire les émissions de CO₂ de ses opérations de 17% entre 2019 et 2023.

Par exemple, nous avons mis à jour de notre politique de voyages pour limiter l'utilisation de l'avion pour les voyages d'affaires et encourager l'utilisation du train. De plus, nous avons développé une politique d'achats responsable en intégrant systématiquement une clause RSE dans les appels d'offres.

3. Agir pour une société solidaire

Dans le cadre de nos instances dédiées, le fonds de dotation ODDO BHF Agir pour demain et la fondation indépendante ODDO BHF Stiftung, nous intervenons pour favoriser le développement des territoires dans lesquels nous sommes implantés, en soutenant des projets éducatifs, sociaux et artistiques auxquels nos clients et collaborateurs sont régulièrement associés.

Le rapport RSE 2023 du groupe ODDO BHF est disponible au lien suivant : <https://library.oddo-bhf.com/api/Library/ViewFile?guid=5739112f-2416-429c-909c-16e60cc08254>

3. Offre de produits financiers

L'offre de produits financiers de la Banque Privée d'ODDO BHF couvre tous les services et toutes les classes d'actifs décrits ci-dessous. Nous permettons à nos clients bénéficiant de tout service de cette gamme d'inclure des critères de durabilité dans leurs investissements.

Le résumé de notre offre ci-dessous contient la liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).

| <i>Offre d'ETF et de fonds d'investissement cotés et non cotés</i> | <i>Gestion sous mandat</i> |
|--|--|
| <p>Nous disposons d'une liste de fonds d'investissement internes (ODDO BHF Asset Management) et externes (sociétés de gestion de portefeuille externes) qui font l'objet d'une étude ESG lors de leur sélection et d'un contrôle ESG durant toute la période de distribution auprès de nos clients.</p> <p>Parmi la liste des fonds et ETF distribués par ODDO BHF SCA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Article 6 : 59% • Article 8 : 36% • Article 9 : 5% | <p>Notre gestion sous mandat fait l'objet d'une politique d'investissement durable.</p> <p>Parmi nos encours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Article 6 : 30% (mandats sur mesure) • Article 8 : 70% (cela concerne les mandats classiques, hors mandats d'arbitrage via un contrat d'assurance vie) • Article 9 : 0% (nous visons une augmentation de ce ratio en 2024 grâce à développement de l'offre) |
| <i>Produits structurés</i> | <i>Conseil en investissement</i> |
| <p>Nous proposons à nos clients des produits structurés permettant de refléter leurs convictions. Cette structuration peut se faire sur mesure, dans le respect du profil d'adéquation client et de la gestion des risques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'émission de Green Bond : l'émetteur du produit structuré émet un titre de créance finançant des projets environnementaux • Sous-jacents ESG : des indices ou paniers de valeurs prenant en compte des critères ESG <p>Ces produits ne sont pas sujets à la réglementation SFDR.</p> | <p>Nous essayons de tenir compte, dans le cadre du conseil en investissement, des caractéristiques environnementales et sociales des entreprises que nous recommandons. Nos conseillers sont formés et reçoivent de l'analyse ESG afin de pouvoir aider les clients dans leur démarche d'impact.</p> <p>Il est également possible pour les conseillers de communiquer aux clients certains impacts positifs ou négatifs de leurs investissements après analyse par nos experts.</p> <p>Les conventions de conseil ne sont pas sujettes à la réglementation SFDR.</p> |

Zoom sur le règlement SFDR (2019/2088/UE)

Ce règlement de l'UE vise à promouvoir et renforcer la transparence des acteurs financiers dans la prise en compte des critères ESG. Baptisé SFDR, ce règlement a pour objectif de favoriser le développement durable et de protéger les investisseurs contre le « greenwashing ».

Afin de permettre aux investisseurs de comparer et de choisir les produits qui correspondent le mieux à leur préférence, 3 niveaux de prise en compte de critères de durabilité ont été instaurés.



Article 6 : aucune prise en compte de caractéristiques environnementales et/ou sociales

Les placements dits « Article 6 » n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG. Ce sont tous les autres placements qui ne sont ni « Article 8 » ni « Article 9 ».



Article 8 : promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales

Les placements dits « Article 8 » font la promotion de critères sociaux et/ou environnementaux dans leur processus d'investissement (pour autant que les sociétés appliquent des pratiques de bonne gouvernance).



Article 9 : objectif d'investissement durable

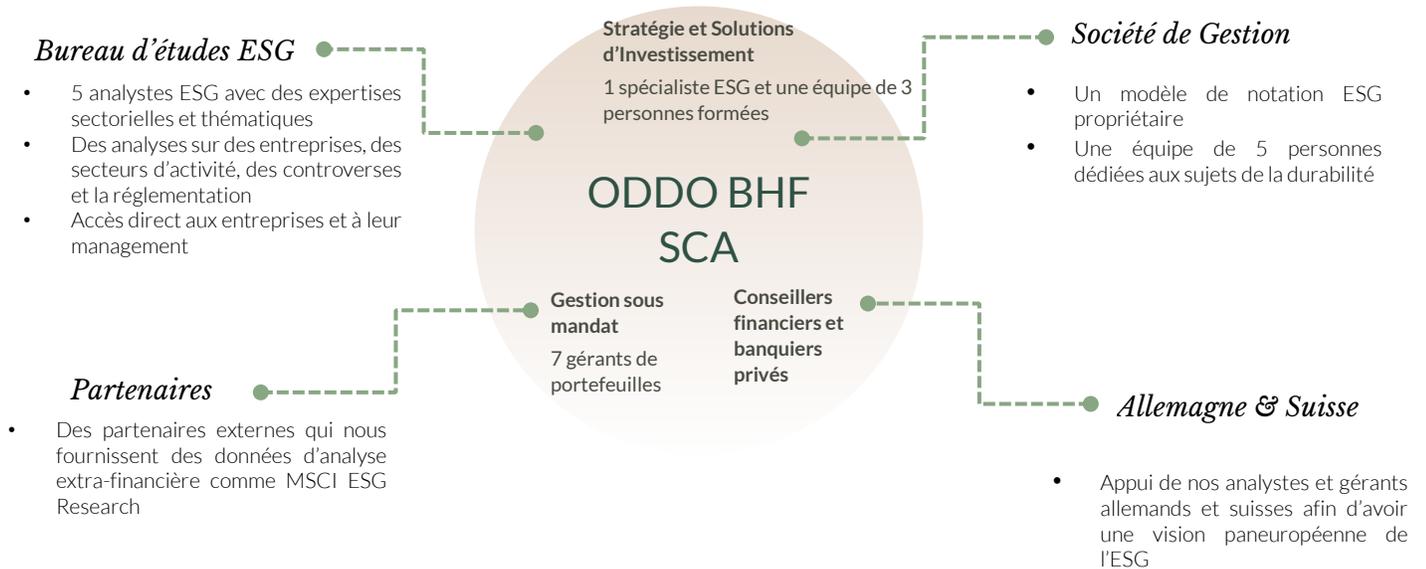
Les placements dits « Article 9 » ont pour objectif l'investissement durable dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice à un autre objectif, et dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Si un placement peut être composé de 0% à 100% d'investissements durables, un placement « Article 9 » ne devra réaliser que des investissements durables.

B. MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR ODDO BHF SCA

1. Les relais de la banque privée en matière de durabilité

La banque privée bénéficie des ressources du Groupe ODDO BHF en matière de durabilité et est au cœur des expertises du Groupe.

En 2023, ODDO BHF SCA a pu matérialiser ces relations avec les différentes parties prenantes décrites ci-dessous.



2. Equipe de gestion de portefeuille

L'équipe de gestion se compose de 7 gérants de portefeuilles. Les gérants sont tenus de respecter à tout moment la politique de gestion sous mandat définie. La rémunération des gérants dépend du bon respect de la politique d'investissement durable et ainsi, intègre les risques en matière de durabilité.

Au sein de l'équipe de gestion sous mandat, un ETP a consacré 60% de son temps de travail à l'implémentation des différentes pièces de législation sur le développement durable (ex. SFDR) sur janvier-octobre 2023. A partir d'octobre 2023, ODDO BHF SCA a renforcé sa structure avec un ETP supplémentaire dédié uniquement aux projets ESG (réglementaires, marketing, liens avec le Groupe) et spécialiste sur toutes les classes d'actifs : fonds, mandats de gestion, produits structurés.

En outre, l'équipe de la gestion sous mandat de ODDO BHF est soutenue par :

- Notre bureau de recherche ESG (ODDO BHF Securities)
- Notre direction de l'ESG au sein de ODDO BHF Asset Management
- Les spécialistes ESG de l'activité de Private Wealth Management basée en Allemagne et en Suisse
- Des prestataires spécialisés

C. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE D'ODDO BHF SCA

1. Gouvernance du Groupe ODDO BHF en matière de durabilité

Au cours de l'année 2023, nous avons renforcé la gouvernance autour des sujets de durabilité. D'une part, une équipe « Group Sustainability » dédiée au niveau du Groupe accompagne désormais les métiers dans la compréhension des enjeux réglementaires et les soutient dans leurs initiatives en matière de durabilité.

Un comité de pilotage mensuel (*Sustainability Steering Committee*), présidé par la Chief Sustainability Officer et animé par cette nouvelle équipe a été mis en place pour renforcer les échanges entre les différents métiers. Les membres de ce comité de pilotage sont, entre autres, le Responsable Groupe de la Conformité, le Responsable Groupe de la Politique de Durabilité, le Responsable de la durabilité *Private Wealth Management*.

Le comité est chargé de suivre les avancements du groupe ODDO BHF sur sept thématiques clés :

1. La gouvernance des sujets de durabilité
2. La stratégie et sa résilience face aux risques de durabilité
3. La réglementation en matière de finance durable
4. Les données ESG
5. Les ressources pour promouvoir la durabilité (formation et recrutement)
6. Les opportunités en matière de durabilité (produits, services...)
7. La recherche et les publications en matière de durabilité

De plus, la durabilité sont devenus des sujets réguliers de discussions et de formation au sein du comité de direction ou General Management Committee (GMC) et des conseils de surveillance et d'administration de ODDO BHF. Cette nouvelle gouvernance démontre que la durabilité est suivie, contrôlée et supervisée au plus haut niveau des instances de management et de gouvernance. En 2024, le GMC suivra de manière trimestrielle les avancées d'indicateurs de durabilité dans tous les métiers du Groupe, dont ODDO BHF.

En outre, l'année 2023 a été la première étape d'un travail de réflexion sur les risques, opportunités et impacts matériels de nos métiers afin de préparer le futur rapport CSRD.

2. Politique de rémunération

La politique de rémunération prend en considération la notion de durabilité liée aux stratégies d'investissement des produits.

Cette politique vise une gestion saine et efficace des risques, quelle que soit leur nature (risques financiers, risques opérationnels, risques de durabilité, etc.), et prévoit qu'une part importante de la rémunération variable des personnes dont l'activité a un impact important sur le profil de risque de l'entreprise soit flexible, différée et modulable. Les employés sont ainsi évalués et rémunérés pour leurs performances par rapport à une série d'objectifs financiers et non financiers, y compris la gestion des risques. Le cas échéant, l'objectif de gestion des risques comprendra la prise en compte des risques de durabilité, tels qu'énoncés dans notre politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement (Article 3 SFDR), disponible [au lien suivant](#).

Les risques en matière de durabilité des investissements sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion en charge de la gestion sous mandat et la gestion conseillée. Lorsque les risques liés à la durabilité font partie des objectifs de performance d'un employé, ils sont pris en compte dans l'évaluation qualitative de la performance, qui, à son tour, est l'un des facteurs qui déterminent la rémunération totale de l'employé.

En 2023, les équipes de gestion sous mandat et gestion conseillée ont fixé parmi leurs objectifs pour 2024 le respect de la politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement (Article 3 SFDR), disponible [au lien suivant](#).

Les détails de la politique de rémunération actuelle d'ODDO BHF SCA sont disponibles sur ce [lien](#), conformément à l'Article 5 du Règlement SFDR.

3. *Contrôle interne*

Dans la continuité du passage Article 8 SFDR de la gestion sous mandat, l'équipe de Contrôle Interne de ODDO BHF SCA applique le contrôle du respect du processus d'investissement ESG et de la politique de gestion des risques de durabilité.

Depuis août 2022, le règlement MiFID requière que les sociétés assurant des services de conseil en investissement et de gestion de portefeuille s'assurent que leurs services soient en adéquation avec les préférences en matière de durabilité des clients. De fait, tous nos clients sont tenus de remplir un questionnaire de préférences en matière de durabilité. Sur la base de ce questionnaire de préférences de durabilité, ODDO BHF SCA peut au mieux orienter ses services de conseil en investissement et de gestion de portefeuilles vers l'investissement durable.

Le contrôle interne s'assure de la bonne complétude de ces questionnaires de préférences afin de pouvoir répondre au mieux aux exigences de nos clients en matière de durabilité.

4. *Formations des collaborateurs*

L'ensemble des collaborateurs de la banque privée d'ODDO BHF SCA (banquiers privés, assistants, experts, gérants et conseillers) ont été formés en interne à diverses thématiques ESG lors de l'année 2023. Ces formations couvrent les exigences réglementaires (SFDR, MiFID), la connaissance des approches, processus et outils ESG internes ainsi que les développements de marchés.

| <i>Thème de formation</i> | <i>Nombre de collaborateurs formés en 2023</i> |
|--|--|
| CFA Certificate for ESG Investing | 1 |
| Réglementation ESG et mise en pratique dans les outils ODDO BHF | 40 |
| Pour les gérants : intégration ESG dans les processus de gestion | 7 |
| Mise au point sur la mise en application de CSRD et évolutions à venir | 100 |

Depuis octobre 2023, une newsletter hebdomadaire est envoyée à tous les collaborateurs avec un élément ESG permettant de familiariser les collaborateurs aux notions ESG. Le contenu de ces emails peut couvrir : la réglementation finance durable, les produits et solutions d'investissement ESG, les analyses ESG des sources de recherche sur les univers d'investissement.

En 2024, la formation des collaborateurs sur les sujets ESG et l’animation des forces commerciales sur ces sujets seront renforcées.

5. Outils

Notre analyse est basée sur des outils internes tels que des licences MSCI ESG Research et des données de courtiers ESG.

Notre politique d’investissement se base essentiellement sur les données de MSCI ESG Research.

Zoom sur l’outil MSCI ESG Research

L’outil MSCI ESG Research constitue un prestataire de données extra-financières, qui a été mis en place pour travailler sur l’intégration progressive des risques en matière de durabilité dans nos services d’investissements. Cet outil est conçu pour mesurer la résilience d’une entreprise face aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance à long-terme et significatifs pour son secteur. Les notations ESG vont du leader (AAA, AA) au retardataire (B, CCC) en passant par la moyenne (A, BBB, BB). Le modèle MSCI ESG Ratings identifie les risques ESG (problèmes clés) les plus importants pour une sous-industrie ou un secteur GICS®.

Graphique 1 : modèle de notation de MSCI ESG Research

| NOTATION ESG MSCI | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|--|---|---|--|--------------------------|------------------------------|
| ENVIRONNEMENT | | | | SOCIAL | | | | GOUVERNANCE | |
| Changement climatique | Capital naturel | Gaspiillage et pollution environnementale | Opportunités dans le domaine de l’environnement | Capital humain | Responsabilité des produits | Comportement à l’égard des parties prenantes | Opportunités dans le domaine des affaires sociales | Gouvernance d’entreprise | Comportement des entreprises |
| Emissions de CO2 | Pénurie d’eau | Polluants toxiques | Opportunités dans les technologies propres | Gestion de la main d’œuvre | Qualité et sécurité des produits | Approvisionnement en matières premières controversées | Opportunités dans la nutrition et la santé | Détention | Activités étiques |
| Bilan carbone des produits | Biodiversité et utilisation de la terre | Matériaux des emballages et gaspiillage | Opportunités dans la construction durable | Sécurité et santé au travail | Sécurité chimique | Comportement à l’égard des populations locales | Accès à des services financiers | Conseil d’administration | Transparence fiscale |
| Financement d’activités à impact environnemental | Approvisionnement en matières premières | Gaspiillage électronique | Opportunités dans les énergies nouvelles | Développement du capital humain | Client protection Financial Product | | Accès à la couverture santé | Rémunération | |
| Risques liés au changement climatique | | | | Conditions de travail dans la chaîne d’approvisionnement | Préservation de la vie privée et protection des données | | | Comptabilité et audit | |
| | | | | | Investissement responsable | | | | |

Source : MSCI ESG Research, octobre 2023

Le modèle de notation ESG de MSCI Research permet également de fournir de la donnée sur :

- L’exposition aux risques ESG des émetteurs (entreprises et entités publiques) et fonds d’investissement
- La gestion des risques ESG (entreprises et entités publiques) et fonds d’investissement
- Les données nécessaires dans le cadre de reportings réglementaires européens et nationaux

Nous avons fait le choix de ce prestataire car il s’agit de celui avec la meilleure couverture au vu de nos investissements.

D. STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE

Zoom sur l'engagement

Selon la définition des Nations Unies, les investisseurs peuvent exercer une influence par le biais d'outils tels que l'engagement et le vote - deux des outils les plus utilisés -, les résolutions/propositions, le rôle du conseil d'administration, le contrôle/négociation des fournisseurs, la contribution à la recherche et au discours public, les litiges.

| <i>Engagement</i> | <i>Vote</i> |
|---|---|
| <p>Interactions entre un investisseur et des investisseurs/émetteurs actuels ou potentiels, afin d'améliorer les pratiques sur une question ESG, de modifier un résultat en matière de durabilité dans le monde réel ou d'améliorer l'information publique. L'engagement peut également se faire avec des non-émetteurs, tels que des décideurs politiques ou des organismes de normalisation.</p> <p>L'engagement est utilisé par ODDO BHF SCA.</p> | <p>Exercer son droit de vote sur les résolutions de la direction ou des actionnaires (et soumettre des résolutions), afin d'exprimer officiellement son approbation (ou sa désapprobation) sur les questions pertinentes.</p> <p>L'exercice des droits de vote n'est pas utilisé par ODDO BHF.</p> |

Source : Principles for Responsible Investment

La gestion sous mandat de ODDO BHF SCA n'exerce aucun droit de vote car ceux-ci restent à la discrétion du client. Ces dialogues se déroulent notamment lors d'événements tels que des réunions d'analystes, ou des salons professionnels dédiés à la rencontre avec les investisseurs. Les gérants participent également à des conférences, dont certaines organisées par ODDO BHF sur le thème de la durabilité. Ces réunions offrent l'occasion de rencontrer le management des sociétés, permettant ainsi aux gérants d'approfondir leurs réflexions et convictions, positives comme négatives, sur une entreprise, son management et par la même occasion sa gouvernance. En outre, le bureau d'études du groupe ODDO BHF dispose d'une équipe de recherche ESG qui publie régulièrement des notes sectorielles avec un focus sur les problématiques de développement durable, ainsi que des notes spécifiques sur le profil extra-financier de certaines entreprises. Cette recherche interne permet de compléter l'analyse des investissements d'ODDO BHF SCA.

Il est également possible pour les gérants et les spécialistes ESG de collaborer avec ODDO BHF Asset Management pour exprimer notre vision sur les aspects de durabilité avec les entreprises ou fonds ciblés par notre politique d'engagement.

Il n'y a pas de coopération avec d'autres actionnaires par rapport aux droits de vote.

Nous travaillons pour rendre compte de ces démarches de dialogue mises en place en 2024.

E. TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

1. Taxonomie européenne

Zoom sur la Taxonomie européenne

Le règlement européen « Taxonomie » a été adopté par l'Union européenne en 2020. Le texte s'inscrit dans la démarche de l'UE pour promouvoir la finance durable et, ainsi, contribuer à la transition énergétique et environnementale grâce à une réorientation des flux financiers. La Taxonomie met en place une **classification des activités économiques** en utilisant des critères scientifiques, afin d'aider les investisseurs à reconnaître les activités durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire « vertes ». Pour qu'une activité économique soit considérée comme durable, la taxonomie s'appuie sur 6 objectifs environnementaux :

| | |
|---|---|
| <i>Atténuation du changement climatique</i> | <i>Adaptation au changement climatique</i> |
| <i>Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines</i> | <i>Transition vers une économie circulaire</i> |
| <i>Prévention et réduction de la pollution</i> | <i>Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes</i> |

Les activités que l'on peut retrouver dans la taxonomie sont dites « éligibles ». Aujourd'hui, 90 activités économiques qui représentent environ 80% des émissions directes de CO₂ dans l'Union Européenne sont couvertes par la Taxonomie (ex : sylviculture, énergie, industrie manufacturière, transport...). Toutes les activités économiques ne sont pas encore couvertes par la Taxonomie. Cela signifie qu'elles ne peuvent être classées par rapport à cette grille d'évaluation, mais pas qu'elles ne sont pas durables. Le nombre d'activités éligibles devrait augmenter à mesure que de nouveaux secteurs seront intégrés. Néanmoins, certaines activités n'ont pas vocation à être incluses dans la Taxonomie comme (1) Celles qui n'ont pas d'impact important sur le climat et l'environnement, en bien ou en mal. Il s'agit principalement des services (par exemple : experts-comptables, médias, coiffeurs) ou (2) Celles qui sont considérées par principe comme trop néfastes pour le climat et l'environnement (par exemple : la production d'électricité à partir de charbon).

Cependant, une activité « éligible » n'est pas forcément « durable ». Pour être effectivement durable, une activité doit être « alignée » sur la Taxonomie, c'est-à-dire qu'elle doit respecter ces trois conditions cumulatives :

1. Contribuer significativement, c'est-à-dire avoir un impact positif significatif, à l'un des 6 objectifs environnementaux listés plus haut ;
2. Ne pas avoir d'impact négatif significatif sur les 5 autres objectifs environnementaux ;
3. Respecter des garanties minimales sociales (droits humains, etc.).

Si une activité respecte ces trois conditions, alors elle est dite « alignée » sur la Taxonomie. Démontrer la contribution substantielle et l'absence d'impact négatif significatif se fait au moyen de critères précis définis par l'Union Européenne.

En 2023, l'alignement sur la Taxonomie de la gestion sous mandat est de **4,3%** (données déclarées, seulement pour les titres vifs). Cela signifie que 4,3% des investissements directs (actions et obligations) réalisés par la gestion sous mandat est considéré durable sur le plan de la Taxonomie (définition ci-dessous). Cette donnée ne prend pas en considération les investissements réalisés dans des fonds d'investissements et ETF.

En 2023, l'alignement Taxonomie de la gestion sous mandat comprenant les investissements en direct et les fonds et ETF était de **1,3%**.

2. Combustibles fossiles

Zoom sur les combustibles fossiles

Les combustibles fossiles représentent actuellement 80 % de la demande énergétique primaire dans le monde et le système énergétique est la source d'environ deux tiers des émissions mondiales de CO₂. Dans la mesure où le méthane et les autres émissions des polluants à courte durée sont très sous-estimés, la production et l'utilisation de l'énergie sont probablement la source d'une part des émissions encore plus importante. De plus, une grande partie des combustibles issus de la biomasse est actuellement utilisée pour le chauffage et la cuisson, ce qui est très inefficace et polluant, en particulier pour la qualité de l'air intérieur dans de nombreux pays moins développés. La biomasse renouvelable utilisée à cette fin est un problème pour le développement durable.

En d'autres termes, si la tendance actuelle se poursuit, si la part actuelle des combustibles fossiles reste inchangée et si la demande énergétique double d'ici à 2050, les émissions dépasseront de loin la quantité de carbone qui peut être émise si nous voulons limiter la hausse des températures moyennes à 2 °C. Ce niveau d'émissions aura des conséquences désastreuses sur le climat de la planète. Nous avons la possibilité de réduire les émissions dans le secteur énergétique, notamment en réduisant la consommation énergétique ainsi que l'intensité carbone nette du secteur énergétique en changeant de combustible et en contrôlant les émissions de CO₂.

Source : Scott Foster et David Elzinga, Nations Unies

En 2023, la part d'investissement de la gestion sous mandat dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles était de **3,5%**.

Ce chiffre correspond au PAI 4 qui est suivi de manière qualitative par l'équipe de gestion.

Pour 2024, nous estimons que cette part d'investissement dans les sociétés en relation avec les combustibles fossiles devrait rester stable.

F. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS A L'ATTENUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET, LE CAS ECHEANT, POUR LES PRODUITS FINANCIERS DONT LES INVESTISSEMENTS SOUS-JACENTS SONT ENTIEREMENT REALISES SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, LA STRATEGIE NATIONALE BAS-CARBONE MENTIONNEE A L'ARTICLE L. 222-1 B DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Zoom sur l'Accord de Paris

De quoi s'agit-il ?

L'Accord de Paris est un accord international adopté en 2015 sur l'atténuation du réchauffement climatique ainsi que l'adaptation au changement climatique et son financement. Parmi les clauses de l'Accord, les 196 États se sont mis d'accord pour limiter le réchauffement de la planète à moins de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels.

Pourquoi cela importe à ODDO BHF ?

Selon les experts scientifiques du GIEC, afin de limiter la hausse de la température sous les 2°C d'ici 2100, il est impératif de baisser rapidement les émissions de CO₂. Aussi, nous sommes vigilants à l'intensité carbone des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Source : Nations Unies

La gestion sous mandat de ODDO BHF SCA intègre des critères ESG étendus dans l'approche d'investissement depuis le 1^{er} octobre 2023. Sur cette base, tous les investissements sont analysés en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise. Concernant l'alignement sur l'Accord de Paris, les éléments de notre approche y contribuant comprennent :

- L'application de critères d'exclusion au niveau des titres vifs et au niveau des investissements indirects (OPCVM et ETF) inclut :
 - o Charbon thermique (extraction) : à partir de 5 % du chiffre d'affaires pour les titres vifs ou à partir de 10 % de la valeur liquidative d'un investissement indirect (OPCVM/ETF)
 - o Charbon thermique (production d'énergie) : à partir de 25 % du chiffre d'affaires pour les titres vifs. Pour les OPCVM et les ETF aucune donnée n'est à disposition.
 - o Exclusions par les notations de durabilité : exclusion des sociétés et des investissements indirects ayant des notations de durabilité, selon la méthodologie MSCI ESG Research, en-

deçà de "BB". L'intensité carbone ainsi que la publication d'un plan de réduction des émissions sont également des composants des notations de durabilité.

- La réalisation de certains objectifs au niveau de l'ensemble du portefeuille :
 - o Le portefeuille doit avoir une intensité carbone inférieure à celle du marché global, représenté par l'indice MSCI All Country World.

De plus, à partir du 1^{er} octobre 2023, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité liées à des questions environnementales de la gestion sous mandat de la Banque Privée seront examinées sur une base trimestrielle. Actuellement, les principales incidences négatives prises en compte dans les décisions d'investissement dans le cadre de la gestion de portefeuilles incluent :

- L'intensité de gaz à effet de serre des sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés
- Le chiffre d'affaires des sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés dans le domaine des combustibles fossiles

Davantage d'informations sur les principales incidences négatives sont données en section II. de ce rapport. La déclaration de prise en compte des Principales Incidences Négatives et le détail des indicateurs sur 2022 et 2023 peuvent être retrouvés sur notre site internet dans la section « [Publication d'informations en matière de durabilité](#) ».

Ces objectifs seront suivis de manière annuelle et peuvent être adaptés et amenés à être revisités.

G. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

Comme indiqué dans la section sur la [Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris](#), la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA intègre des critères de durabilité étendus dans l'approche d'investissement depuis le 1^{er} octobre 2023.

Sur cette base, tous les investissements seront analysés en intégrant des critères de durabilité environnementale, sociale et de gouvernance d'entreprise. Concernant l'alignement sur les objectifs de long terme liés à la biodiversité, les éléments de notre approche y contribuant comprennent l'application de critères d'exclusion au niveau des titres vifs et au niveau des investissements indirects (OPCVM et ETF) sur les entreprises présentant un risque sur la biodiversité :

- Exclusion des sociétés qui déclarent opérer dans ou à proximité de zones sensibles en termes de biodiversité et qui ont été impliquées dans des controverses ayant entraîné des impacts négatifs graves ou très graves sur l'environnement.
- Exclusion des fonds qui détiennent plus de 5% de leur valeur liquidative dans des sociétés qui déclarent opérer dans ou à proximité de zones sensibles en termes de biodiversité et qui ont été impliquées dans des controverses ayant entraîné des impacts négatifs graves ou très graves sur l'environnement.

Depuis le 1^{er} octobre 2023, les principales incidences négatives sur l'environnement de la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA sont examinées sur une base trimestrielle.

Dans la déclaration PAI de ODDO BHF SCA, nous analyserons attentivement l'évolution de ces indicateurs :

- Controverses dans une zone de biodiversité sensible : l'entreprise déclare avoir des activités dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité et a été impliquée dans des controverses ayant un impact négatif grave ou très grave sur l'environnement.
- Politique de déforestation : l'entreprise a une politique de déforestation (PAI optionnel)

Davantage d'informations sur les principales incidences négatives sont données en section II. de ce rapport. La déclaration de prise en compte des Principales Incidences Négatives et le détail des indicateurs sur 2022 et 2023 peuvent être retrouvés sur notre site internet dans la section « [Publication d'informations en matière de durabilité](#) ».

La disponibilité des données est encore très limitée. Pour l'instant la stratégie liée à la biodiversité se limite à la politique d'exclusion. Celle-ci sera développée avec l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données.

H. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITE LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA BIODIVERSITE

Zoom sur les risques de durabilité

Le règlement SFDR 2019/2088/UE introduit la notion de risque en matière de durabilité et le définit comme un « événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement ». Le risque de durabilité peut se matérialiser par des coûts juridiques et réglementaires, une dépréciation d'actifs et/ou un risque de réputation. Une mauvaise gouvernance d'entreprise, la violation des droits humains, l'importance des émissions de carbone ou la pollution de l'environnement, qu'ils soient importants ou susceptibles de l'être, sont des causes potentielles d'une perte de valeur importante pour un investissement.

Les risques de durabilité reposent sur trois piliers :

1. Le pilier environnemental a pour objectif de mettre en valeur les entreprises respectueuses de l'environnement qui maîtrisent leurs émissions polluantes, participent à la gestion durable des ressources naturelles et mettent en œuvre des innovations en matière environnementale et énergétique. Les risques de durabilité de ce pilier se déclinent principalement entre risques physiques et de transition :

- Risques physiques : ils se matérialisent le plus souvent par l'occurrence d'évènements climatiques extrêmes (ex : sécheresse, feux, tempêtes, inondations etc.) ou de changements à long terme des conditions climatiques et écologiques (ex : montée des eaux). Ces risques physiques peuvent impacter les entreprises et être renforcés par des conséquences micro et/ou macroéconomiques.
- Risques de transition : ils résultent selon l'ACPR « d'une modification du comportement des agents économiques et financiers en réponse à la mise en place d'évolutions réglementaires, de politiques énergétiques ou de changements technologiques ». Les risques de transition pourraient ainsi impacter négativement les entreprises dont les activités économiques ne sont plus adaptées dans un environnement économique axé sur la réduction des émissions de carbone ou de la consommation de ressources naturelles.

Les risques physiques et de transition sont interdépendants dans la mesure où la hausse des évènements extrêmes peut mener à une transition désordonnée qui pourrait augmenter l'impact négatif des risques de transition (une hausse brutale du prix de la tonne de CO2 par exemple).



2. Le pilier social a pour objectif de prendre en compte les entreprises favorisant le développement du capital humain par la garantie de bonnes conditions de travail via une politique de ressources humaines adaptée, des rémunérations justes, un accroissement des compétences des salariés, une promotion de la diversité, de l'égalité, de la diversité hommes-femmes et une bonne gestion du volet social en cas de restructuration. Il implique plusieurs risques à l'image du respect des droits humains dans les entreprises et dans leurs chaînes de valeur, ainsi que dans la santé et la sécurité des employés.

3. Le pilier gouvernance a pour objectif de mettre en valeur les bonnes pratiques en matière de gouvernance dans la prévention des conflits d'intérêts, la maîtrise des risques de corruption, la qualité des plans de successions, l'efficacité des organes de supervision, les contrôles internes et les audits.

ODDO BHF SCA a adopté et mise à jour une Politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement, disponible sur notre site internet dans la section « [Publication d'informations en matière de durabilité](#) ».

Depuis le 1^{er} octobre 2023, la prise en compte des risques de durabilité par ODDO BHF repose sur différents éléments :

- L'application de critères d'exclusion au niveau des titres vifs
- L'application de critères d'exclusion au niveau des investissements indirects (OPCVM et ETF)
- La réalisation de certains objectifs au niveau de l'ensemble du portefeuille

Ces critères de prise en compte des risques de durabilité ne s'appliquent pas aux produits dérivés, ni aux produits structurés.

Cette politique de prise en compte des risques de durabilité fait l'objet d'un effort d'harmonisation avec les activités de gestion sous mandat en Allemagne tout en s'inspirant des pratiques d'ODDO BHF Asset Management, dans un souci de cohérence avec la politique de durabilité du Groupe.

Sur 2024, les évolutions attendues sont :

- Pour tous les mandats de gestion, l'évolution de la politique d'exclusion afin d'exclure davantage d'entreprises de nos univers d'investissement si celles-ci représentent un enjeu négatif pour l'environnement et le climat
- Le développement d'un mandat de gestion répondant à la classification Article 9 SFDR¹. Ces mandats de gestion présentent des critères de durabilité spécifiques comme des exclusions supplémentaires et la réalisation d'objectifs de durabilité supplémentaires au niveau du portefeuille. Plus d'information sur ces mandats peuvent être trouvés sur notre site internet dans la section « [Publication d'informations en matière de durabilité](#) ».

Notre politique de gestion des risques de durabilité a été mise à jour en juin 2024 est disponible sur notre site internet dans la section « [Publication d'informations en matière de durabilité](#) ».

¹ Les mandats dits « Article 9 » ont pour objectif l'investissement durable dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice important à un autre objectif, et dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Si un placement peut être composé de 0% à 100% d'investissements durables, un placement « Article 9 » ne devra réaliser que des investissements durables.

I. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)

La liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'Article 8 et 9 du Règlement SFDR d'ODDO BHF SCA pour sa gestion sous mandat sont décrite dans la section suivante du présent rapport : I. A. 3 Offre de produits financiers.

II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

J. RESUME DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Zoom sur les principales incidences négatives

Le règlement SFDR 2019/2088/UE introduit la notion d'incidences négatives en matière de durabilité (« PAI » pour *principal adverse impact*) comme l'ensemble des effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (environnement, société et gouvernance).

Les principales incidences négatives (« principal adverse impacts » ou PAI en anglais) sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur l'environnement, sur le plan social et du traitement des employés, en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption. Elles doivent être prises en compte à deux niveaux :

- Au niveau de la société de gestion de portefeuille : elle doit publier une information sur l'intégration ou non des principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement, et préciser ce qui est mis en œuvre pour les atténuer.
- Au niveau des placements : la société de gestion doit préciser si le placement prend en compte les principales incidences négatives et, s'il le fait, de quelle façon.

A savoir : les professionnels sont libres de déterminer la manière dont ils prennent en considération ces principales incidences négatives pour les placements qu'ils commercialisent. Ces incidences peuvent notamment concerner les émissions de gaz à effet de serre, la gestion de l'eau, le travail forcé, etc.

Les décisions d'investissement prises par la gestion sous mandat d'ODDO BHF SCA peuvent avoir des incidences négatives sur l'environnement (comme le climat, l'eau, la biodiversité) ainsi que sur les questions sociales et peuvent également nuire à la lutte contre la corruption. Par conséquent, ODDO BHF SCA, en tant que gestionnaire de portefeuilles, s'engage dans la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité à contribuer à éviter de telles incidences dans le cadre de ses décisions d'investissement.

Dans ce cadre, la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA continue de développer son approche, qui est fortement dépendante de la disponibilité des données et de leur qualité.

Enfin, la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA prend toujours des décisions d'investissement dans le meilleur intérêt de ses clients. Ceci signifie que les PAI sont pris en compte comme des critères supplémentaires d'autres facteurs pertinents. Cela signifie en particulier que les PAI n'ont pas nécessairement plus de poids que les autres facteurs.

Les principales incidences négatives sont examinées sur une base trimestrielle depuis le 1^{er} octobre 2023.

K. DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ET COMPARAISON HISTORIQUE

La déclaration de prise en compte des Principales Incidences Négatives et le détail des indicateurs sur 2022 et 2023 peuvent être retrouvés sur notre site internet dans la section « [Publication d'informations en matière de durabilité](#) ».

L. DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT A IDENTIFIER ET HIERARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Pour identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, il est tenu compte, entre autres, de la recherche actuelle (recherche interne et externe), des décisions politiques, des débats de société, des publications d'associations et d'entreprises, des articles de presse, de la disponibilité des données, des discussions avec les clients et les conseillers, etc.

Actuellement, les principales incidences négatives prises en compte dans les décisions d'investissement dans le cadre de la gestion de portefeuilles incluent :

- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) : Les sociétés dans lesquelles des investissements sont réalisés dans le cadre de la gestion sous mandat (ci-après : " sociétés investies") produisent des émissions de gaz à effet de serre (au sens de l'article 3 (1) du règlement (UE) 2018/842 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018).
 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (PAI 3)
- Le chiffre d'affaires dans le domaine des combustibles fossiles : Les sociétés investies peuvent générer une partie de leurs revenus dans le secteur des combustibles fossiles, par exemple dans l'extraction ou la vente de charbon thermique. (PAI 4)
- Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PAI 7)

- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) (PAI 14) : Les sociétés investies peuvent générer une partie de leurs revenus dans la fabrication ou la vente d'armes controversées.
- Violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PAI 10). Les sociétés investies sont soumises au risque de non-respect des normes minimales relatives aux droits de l'homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption conformément aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

La gestion sous mandat de ODDO BHF SCA a pris diverses mesures au sein de son processus d'investissement pour gérer les PAIs identifiés. Elle se base sur un prestataire de données spécialisé dans l'analyse de durabilité, actuellement MSCI ESG Research. Sur cette base, tous les investissements sont analysés en termes de durabilité environnementale, sociale et de gouvernance d'entreprise. Une approche ESG propre est utilisée pour les titres vifs, les OPCVM et les ETF, comme décrit dans la section I.A.

Depuis le 31.12.2023, tous les clients avec des comptes gérés dans le cadre d'un service de gestion de portefeuilles pour le compte de tiers de ODDO BHF classés « Article 8 » SFDR recevront des informations ESG détaillées dans leurs rapports périodiques de façon annuelle.

La déclaration de prise en compte des Principales Incidences Négatives et le détail des indicateurs sur 2022 et 2023 peuvent être retrouvés sur notre site internet dans la section « [Publication d'informations en matière de durabilité](#) ».

M. POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Les informations relatives à la politique d'engagement de ODDO BHF SCA pour sa gestion sous mandat sont décrites dans la section suivante du présent rapport : I. D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre.

N. REFERENCES AUX NORMES INTERNATIONALES

1. Pacte mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial (Global Compact en anglais) est une initiative des Nations unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ils peuvent être ainsi liés aux facteurs de durabilité.

Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies sont les suivants :

- Principe 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.
- Principe 2 : veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.
- Principe 3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- Principe 4 : contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- Principe 5 : contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- Principe 6 : contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
- Principe 7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- Principe 8 : prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Principe 9 : favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- Principe 10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Depuis 2015, **ODDO BHF soutient les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies** dans les domaines des droits humains, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Nous réaffirmons nos efforts pour les intégrer dans notre quotidien afin de contribuer en particulier aux Objectifs de développement durable (ODD), servir un monde plus durable et favoriser le changement.

De plus, ces principes sont pris en compte au travers de nos investissements via le PAI 10 de la politique d'exclusion de la gestion sous mandat.

2. Principles for Responsible Investment

De plus, ODDO BHF Asset Management (filiale à 100% du Groupe ODDO BHF, spécialisée en gestion collective d'OPCVM et FIA dans des instruments cotés et non cotés) est signataire des Principles for Responsible Investment (PRI) depuis 2011. ODDO BHF Asset Management, en tant qu'investisseur responsable influence ses pairs dont la gestion sous mandat ODDO BHF SCA du fait de sa proximité. En effet, cette entité est le cœur historique de la gestion durable du groupe ODDO BHF et influence de fait la prise en compte de la durabilité à la gestion sous mandat.

Zoom sur les PRI



Les Principes pour l'Investissement Responsable sont une initiative de l'ONU et ont pour but d'aider les investisseurs institutionnels à incorporer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans le processus décisionnel d'investissement et dans les pratiques relatives aux biens, et par conséquent, à améliorer les retours sur investissement de long terme des bénéficiaires.

Il y a 6 principes :

1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs.
3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.